



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

2023 N° R-455

ISBN: 978-0-660-47611-7

No de Cat.: PS83-3/455F-PDF

Ce rapport est également disponible en français. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in French. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Laura McKendy
Stephanie Biro
Josée Taylor
Leslie Anne Keown
Magda Miron
et
Daina Stanley

Service correctionnel du Canada

2023

Résumé

Le présent rapport prend appui sur des recherches antérieures examinant la nature et les circonstances concernant les évasions d'établissements fédéraux (McKendy et Keown, 2017; Johnson et Motiuk, 1992a, 1992b). La présente analyse a porté sur toutes les évasions (c.-à-d. les départs illégaux des limites d'un établissement) survenues aux établissements fédéraux de 2017-2018 à 2020-2021. Au cours de cette période, un total de 56 personnes se sont évadées d'un établissement fédéral, le nombre d'incidents passant d'un maximum de 17 en 2017-2018 à un minimum de 11 en 2020-2021. À l'instar des années précédentes, la majorité des incidents se sont produits dans la région des Prairies. Cette tendance régionale était tout particulièrement marquée en 2020-2021, où 9 incidents sur 11 se sont produits dans la région des Prairies.

Comme dans les recherches antérieures, les évasions étaient pour la plupart non violentes, souvent non planifiées et généralement motivées par un facteur de stress immédiat. Le temps passé en liberté était généralement de trois jours ou moins, se terminant par une arrestation policière. La plupart des incidents se sont produits dans des unités à sécurité minimale, bien qu'un petit nombre se soit produit dans des établissements à sécurité plus élevée (c.-à-d. à sécurité moyenne ou maximale). Les exceptions aux tendances générales concernant la nature et les circonstances des évasions sont notables. Dans certains cas, des signes de planification plus poussée ont été relevés, contrairement aux incidents qui semblaient être une réaction immédiate à un événement ou à une situation source de stress. En outre, dans un petit nombre de cas, on a eu recours à la violence pendant l'évasion ou en liberté illégale.

L'analyse des renseignements sur le profil des évadés a révélé plusieurs thèmes dominants. Plus particulièrement, le pourcentage d'incidents d'évasion mettant en cause des Autochtones et des femmes était considérablement plus élevé dans la présente étude que dans l'analyse antérieure (c.-à-d. McKendy et Keown, 2017). Les Autochtones représentaient 70 % des évasions dans l'analyse actuelle, comparativement à 43 % précédemment, tandis que les évasions d'établissements pour femmes représentaient 20 % des incidents, comparativement à 3 % précédemment. La majorité des incidents mettant en cause des Autochtones se sont produits dans des pavillons de ressourcement, qui sont des milieux intégrant les valeurs, les traditions et les croyances autochtones (Service correctionnel du Canada, 2021). Dans les cas mettant en cause des femmes, 64 % des incidents se sont produits dans un pavillon de ressourcement.

D'autres constatations clés relatives aux profils étaient liées aux cheminements en établissement et aux antécédents d'évasion. Dans un peu moins de la moitié (45 %) des cas, la cote de sécurité de la personne découlait d'une dérogation aux résultats de l'évaluation du risque. Plus précisément, la cote de sécurité recommandée était supérieure à la cote déterminée par les derniers décideurs. Il a également été observé que les évasions ont souvent eu lieu peu après l'arrivée à l'établissement à l'origine de l'évasion, ce qui donne à penser que la période de transition peut constituer une période de risque d'évasion accru. Enfin, on a constaté que les personnes mêlées aux évasions avaient souvent des antécédents d'évasion ou de liberté illégale, ce qui laisse entendre l'existence d'un lien entre les comportements antérieurs liés à l'évasion et le risque actuel d'évasion.

Bien que les évasions d'établissements de détention soient rares et ne supposent généralement pas

un recours à la violence, ces incidents ont des conséquences importantes sur la sécurité et la confiance du public. Une compréhension approfondie des incidents d'évasion est essentielle à la détermination des facteurs de risque antérieurs à l'incident et immédiats, ainsi que des éventuelles vulnérabilités opérationnelles, dans le but sous-jacent de maintenir la responsabilisation et la transparence en tant qu'organisation publique.

Table des matières

Résumé.....	i
Liste des tableaux.....	v
Introduction.....	1
Méthode	1
Résultats.....	2
Aperçu des incidents d'évasion par exercice et par région, de 2017-2018 à 2020-2021.....	2
Établissements d'où se sont produites les évasions	4
Éléments temporels des incidents d'évasion.....	11
Précisions sur les incidents d'évasion.....	11
Méthode	11
Motivations, planification et facteurs contributifs possibles	12
Jours en liberté et précisions sur la capture	13
Gestion après incident.....	13
Profil des évadés	14
Analyse	16
Conclusion	18
Bibliographie.....	19

Liste des tableaux

Tableau 1. <i>Évasions enregistrées d'un établissement fédéral par région, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	4
Tableau 2. <i>Établissements d'où se sont produites les évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	10
Tableau 3. <i>Renseignements temporaires sur les évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	20
Tableau 4. <i>Renseignements de base sur le profil des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	21
Tableau 5. <i>Renseignements sur les peines des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	22
Tableau 6. <i>Renseignements sur les antécédents en matière de peine et le placement selon le niveau de sécurité des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	23
Tableau 7. <i>Renseignements sur les besoins dynamiques à l'admission des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	24
Tableau 8. <i>Renseignements supplémentaires sur les mesures d'admission concernant les évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021</i>	26

Introduction

Les évasions d'établissements fédéraux sont des événements relativement rares, mais qui suscitent une attention considérable de la part du public, plus particulièrement lorsque le risque pour la sécurité publique est perçu comme une préoccupation. L'analyse des incidents d'évasion permet de faire la lumière sur les circonstances relatives à ces incidents; en outre, les lacunes sous-jacentes et les problèmes plus larges au sein des opérations correctionnelles peuvent être révélés par un examen systématique de ce sujet.

Des recherches antérieures menées sur les évasions d'établissements fédéraux ont révélé que les incidents se produisent généralement dans les établissements à sécurité minimale, qu'ils sont non violents, qu'ils ne sont pas planifiés et qu'ils ont souvent lieu en réponse à des événements ou à des situations sources de stress (McKendy et Keown, 2017; Johnson et Motiuk, 1992a, 1992b). La présente recherche s'appuie sur des études antérieures en examinant les incidents d'évasion survenus de 2017-2018 à 2020-2021 à un établissement fédéral du Service correctionnel du Canada (SCC).

Méthode

Les cas à analyser sont tirés d'une liste de suivi des incidents d'évasion tenue par l'Équipe des projets spéciaux et de la gestion des données. Les incidents pris en compte sont ceux où une personne incarcérée dans un établissement fédéral a quitté illégalement les limites de l'établissement. Les incidents où les efforts d'évasion ont échoué (c.-à-d. qu'il n'y a pas eu de violation des limites de l'établissement) ont été exclus.

Au total, 56 cas respectaient ces critères d'inclusion. Les cas sont analysés en fonction de l'individu (c.-à-d. pour chaque personne s'étant évadée) plutôt que de l'incident (il y a eu 9 incidents mettant en cause plus d'un évadé). L'analyse porte sur trois éléments principaux : 1) les circonstances et les détails de l'évasion (p. ex. la date, l'heure, le lieu, la méthode, la motivation); 2) les réponses de base en matière de gestion des cas à la suite de l'incident; 3) les caractéristiques du profil des personnes en cause. Les sources de données pour l'analyse comprenaient : les

rapports d'incident, les rapports de situation du directeur d'établissement et les documents relatifs aux cas individuels figurant dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Une analyse comparative est présentée pour les différents exercices; cependant, étant donné les chiffres relativement faibles, il est difficile de discerner si les variations annuelles sont le résultat de véritables tendances ou de fluctuations aléatoires.

Résultats

Aperçu des incidents d'évasion par exercice et par région, de 2017-2018 à 2020-2021

De 2017-2018 à 2020-2021, il y a eu un total de 56 évasions d'un établissement fédéral. Le nombre d'incidents a diminué au cours de cette période, passant d'un maximum de 17 en 2017-2018 à un minimum de 11 en 2020-2021. Il est possible que le nombre plus faible d'incidents en 2020-2021 soit lié aux restrictions et aux mesures mises en place pour réduire la propagation de la COVID-19; cependant, cette relation n'a pas été examinée empiriquement.

Comme dans l'analyse précédente (McKendy et Keown, 2017), une majorité d'incidents se sont produits dans la région des Prairies; cette tendance était évidente pour l'ensemble des exercices, mais était particulièrement marquée en 2020-2021 (voir le Il y a eu 5 incidents au Québec, soit au moins un incident par exercice.

Tableau 1). Par exercice, le pourcentage d'incidents survenus dans la région des Prairies était de 59 % en 2017-2018, de 69 % en 2018-2019, de 67 % en 2019-2020 et de 82 % en 2020-2021. Le nombre réel d'incidents d'évasion a toutefois à peine varié dans la région des Prairies au cours de la période de 4 ans. Les variations en pourcentage semblent liées à la baisse des chiffres dans d'autres régions plutôt qu'à une hausse des incidents. De plus, étant donné les chiffres faibles, des changements relativement minimes peuvent entraîner d'importantes variations en pourcentage.

La région du Pacifique a enregistré le deuxième nombre d'incidents en importance (bien que ce nombre soit beaucoup plus faible que celui de la région des Prairies), soit 18 % des incidents dans l'ensemble, et le pourcentage a baissé au cours de la période de 4 ans (c.-à-d. de 24 % en 2017-2018 à 9 % en 2020-2021). Il n'y a eu qu'un seul incident d'évasion dans la région de l'Atlantique au cours de la période de 4 ans (en 2017-2018) et seulement 2 incidents en Ontario (un en 2018-2019 et un en 2019-2020). Il y a eu 5 incidents au Québec, soit au moins un incident par exercice.

Tableau 1.

Évasions enregistrées d'un établissement fédéral par région, de 2017-2018 à 2020-2021

Région	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Atlantique	1 5,9 %	- -	- -	- -	1 1,8 %
Québec	2 11,8 %	1 6,3 %	1 8,3 %	1 9,1 %	5 8,9 %
Ontario	- -	1 6,3 %	1 8,3 %	- -	2 3,6 %
Prairies	10 58,8 %	11 68,8 %	8 66,7 %	9 81,8 %	38 67,9 %
Pacifique	4 23,5 %	3 18,8 %	2 16,7 %	1 9,1 %	10 17,9 %
<i>Total</i>	17 100,0 %	16 100,0 %	12 100,0 %	11 100,0 %	56 100,0 %

Établissements d'où se sont produites les évasions

Il y a eu 5 incidents au Québec, soit au moins un incident par exercice.

Tableau 1 **Error! Reference source not found.** Les évasions sont survenues à 18 établissements fédéraux différents (voir le

Tableau 2

Tableau 2

Tableau 2). La grande majorité des incidents (c.-à-d. 89 %) mettaient en cause des personnes incarcérées dans des établissements à sécurité minimale; ces incidents sont souvent appelés « fuites en douce » étant donné que les barricades périmétriques sont limitées dans les unités à sécurité minimale. Les 11 % d'incidents restants se sont produits à des établissements à sécurité moyenne et maximale (soit 3 incidents à des établissements à sécurité moyenne et maximale au cours de la période de 4 ans).

Au cours de la période de 4 ans, 43 % des évasions ont eu lieu à des pavillons de ressourcement (y compris les pavillons de ressourcement gérés par le SCC et par la collectivité; Service correctionnel du Canada, 2021). Le pourcentage d'incidents survenus aux pavillons de ressourcement a été relativement constant au cours de tous les exercices, à l'exception de 2019-2020; au cours de cet exercice, seul un incident s'est produit à un pavillon de ressourcement. Au cours des 3 autres exercices, le pourcentage d'incidents survenus aux pavillons de ressourcement était d'au moins 50 %.

Les établissements autres que les pavillons de ressourcement qui ont connu le plus grand nombre d'incidents au cours de la période analysée sont le Pénitencier de la Saskatchewan ($n = 6$), l'Établissement de Mission ($n = 5$) et l'Établissement de Stony Mountain ($n = 5$). Les pavillons de ressourcement ayant connu le plus grand nombre d'incidents d'évasion au cours de cette période sont le Pavillon de ressourcement Willow Cree ($n = 6$) et la Maison de ressourcement Buffalo Sage ($n = 5$).

Au cours de la période de 4 ans, 20 % des incidents d'évasion se sont produits à des établissements pour femmes, ce qui représente une hausse par rapport aux exercices précédents (de 2011-2012 à 2016-2017; McKendy et Keown, 2017). Toutefois, il y a eu des variations entre les exercices examinés. Le pourcentage d'incidents survenus à des établissements pour femmes était de 24 %, de 31 %, de 0 % et de 18 % en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021 respectivement. Les évasions d'établissements pour femmes ont souvent eu lieu aux pavillons de ressourcement (c.-à-d. 64 % pendant la période analysée), comparativement à 38 % pour les établissements pour hommes.

Tableau 2.

Établissements d'où se sont produites les évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Établissement	Exercice				Total (n = 56)
	2017- 2018 (n = 17)	2018- 2019 (n = 16)	2019- 2020 (n = 12)	2020- 2021 (n = 11)	
<i>Autre que pavillon de ressourcement</i>					
Établissement de Beaver Creek	-	1	1	-	2
Pénitencier de Dorchester	1	-	-	-	1
Annexe de l'Établissement de Drumheller	-	-	1	-	1
Établissement d'Edmonton pour femmes	2	1	-	1	4
Centre fédéral de formation	2	1	1	-	4
Établissement de Mission	1	3	-	1	5
Centre psychiatrique régional	-	-	2	-	2
Établissement de Stony Mountain	2	-	1	2	5
Établissement William Head	-	-	2	-	2
Pénitencier de la Saskatchewan	-	2	3	1	6
<i>Total</i>	8	8	11	5	32 (57 %)
<i>Pavillons de ressourcement</i>					
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	-	1	-	-	1
Centre Pê Sâkâstêw	1	-	-	2	3
Pavillon de ressourcement Willow Cree	3	1	-	2	6
Village de guérison Kwîkwêxwelhp	3	-	1	-	4
Maison de ressourcement Buffalo Sage	2	3	-	-	5
Centre de guérison Stan Daniels	-	3	-	-	3
Centre de guérison Waseskun	-	-	-	1	1
Eagle Women's Lodge	-	-	-	1	1
<i>Total</i>	9	8	1	6	24 (43 %)
<i>Total général</i>	17	16	12	11	56 (100 %)

Éléments temporels des incidents d'évasion

Différents éléments temporels ont été pris en compte afin d'examiner le moment où les évasions étaient les plus susceptibles de se produire. En ce qui concerne les mois et les saisons, les incidents étaient rares en décembre et en janvier, et légèrement plus fréquents à l'automne (de septembre à novembre, c.-à-d. 34 %). Cependant, étant donné les chiffres relativement faibles au cours d'un exercice donné, la capacité de discerner les tendances saisonnières et mensuelles est limitée. Pour ce qui est des jours de la semaine, les incidents d'évasion se sont produits de manière disproportionnée le dimanche (27 %) et le mercredi (27 %). Les renseignements actuellement disponibles n'indiquent pas clairement pourquoi les incidents d'évasion sont plus fréquents ces jours-là. En ce qui concerne l'heure de la journée, la majorité (55 %) des incidents se sont produits en soirée (c.-à-d. de 18 h à 23 h 59). Le quart (25 %) des incidents se sont produits au cours de la période du midi et de l'après-midi (c.-à-d. de midi à 17 h 59). Les incidents étaient moins fréquents pendant la nuit (7 %) et pendant la période du matin (c.-à-d. de 6 h à 11 h 59; 13 %).

Précisions sur les incidents d'évasion

Méthode

Dans la plupart des cas, la méthode d'évasion ne comportait aucun acte de violence ni aucune destruction de biens. Le plus souvent, les personnes s'éloignaient illégalement de l'établissement, et dans certains cas, escaladaient la clôture périmétrique. Le plus souvent, la personne agissait seule, mais dans un sous-ensemble notable de cas (38 %), une autre personne incarcérée dans l'établissement jouait un rôle dans l'évasion, le plus souvent sous forme de complice. Plus précisément, 9 incidents uniques, correspondant à 18 personnes, soit 32 % des cas, ont mis en cause plus d'un évadé (tous ces incidents mettaient en cause deux évadés). Il convient de noter qu'au cours de l'exercice le plus récent (2020-2021), aucun cas n'a semblé mettre en cause plus d'un évadé, ce qui représente une variation par rapport aux années précédentes. Il est possible que l'absence d'évasions ayant plusieurs instigateurs en 2020-2021 soit liée aux restrictions et aux mesures en place pour réduire la propagation de la COVID-19, qui auraient pu nuire aux activités telles que la planification et la coordination.

Dans un petit nombre de cas, des signes d'une planification plus poussée étaient évidents, notamment des complices à l'extérieur (p. ex. le conducteur d'une voiture de fuite), des stratégies

pour éviter la détection (p. ex. le recours à une mise en scène au moyen d'un mannequin) et l'utilisation d'outils ou d'autres articles pour faciliter l'évasion. Dans cinq cas, un véhicule a été volé pour faciliter l'évasion. Dans un petit nombre de cas, on a constaté la destruction de biens, et dans l'un des cas, des actes de violence ont été commis contre un membre du personnel.

Motivations, planification et facteurs contributifs possibles

Les raisons ou les facteurs de motivation des évasions étaient souvent inconnus ou non consignés dans la documentation. Plus particulièrement, il n'y avait aucune motivation connue dans 41 % des cas. Dans certains cas, l'évasion semble être une réponse immédiate et non planifiée à une mauvaise nouvelle ou à une situation bouleversante. Il pouvait s'agir de circonstances liées au cas d'une personne, comme un transfèrement imposé, être pris à ne pas respecter les règles de l'établissement (p. ex. la découverte d'objets interdits, la consommation d'alcool et de drogue), des décisions négatives (ou la crainte de telles décisions) concernant les transfèvements, les permissions de sortir ou la mise en liberté, ou des difficultés au sein de la population carcérale (p. ex. un conflit interpersonnel). Dans d'autres cas, des questions ou des préoccupations d'ordre familial semblaient être à l'origine de la décision d'évasion d'une personne. Il pouvait s'agir d'une préoccupation au sujet d'un être cher, d'un désir de voir sa famille ou d'un bouleversement affectif causé par une nouvelle personnelle bouleversante (p. ex. la perte d'un être cher). Des problèmes de santé mentale de plus en plus graves et une consommation proximale d'alcool et de drogue ont également été observés dans un petit nombre de cas.

Les incidents liés à la collecte d'objets interdits semblent être devenus moins fréquents. En 2017-2018, 35 % des cas comportaient une motivation liée à la collecte d'objets interdits. Cela correspondait aux constatations des exercices précédents (de 2011-2012 à 2016-2017; McKendy et Keown, 2018), où la collecte d'objets interdits était le facteur de motivation le plus communément relevé, observé dans environ un quart des cas. Cependant, on a constaté que peu d'incidents au cours des exercices ultérieurs comportaient la collecte d'objets interdits (notamment aucun incident de ce type en 2018-2019 et en 2020-2021). Dans l'analyse actuelle, les incidents liés aux objets interdits se sont surtout produits aux pavillons de ressourcement, et tous se sont produits à des établissements pour hommes.

Jours en liberté et précisions sur la capture

Le nombre médian de jours en liberté était de 2,5; et moins d'un tiers des cas dépassaient 3 jours. Les évadés ont le plus souvent été appréhendés par la police (dans 71 % des cas). Dans les autres cas (pour lesquels des renseignements étaient disponibles), l'appréhension a été effectuée par le personnel du SCC, ou la personne évadée s'est rendue d'elle-même. Dans 2 cas, les évadés étaient toujours illégalement en liberté au moment de la rédaction du présent rapport. L'appréhension des évadés s'est généralement faite sans violence (on estime qu'un seul incident a nécessité un recours à la force).

Gestion après incident

Une augmentation du niveau de sécurité a été provoquée par l'évasion dans tous les cas mettant en cause des détenus dits « à sécurité minimale » ou « à sécurité moyenne » au moment de l'incident¹. De nombreux établissements fédéraux sont des établissements regroupés (c.-à-d. qu'ils comprennent des sections à sécurité minimale, moyenne et maximale), de sorte que certaines personnes sont demeurées au même établissement d'où elles se sont évadées après l'incident, mais ont été transférées à une section à sécurité plus élevée. Dans 66 % des cas, la personne a été transférée à un autre établissement.

Dans près de trois quarts des cas, on a constaté que des accusations criminelles avaient été portées relativement à l'évasion ou aux comportements survenus dans le contexte de l'évasion². Le plus souvent, les évadés ont été accusés d'évasion ou d'être illégalement en liberté (dans 70 % des cas). Les autres accusations associées aux incidents d'évasion et aux comportements adoptés en liberté illégale comprenaient des infractions contre les biens (9 %), des infractions en matière de drogue (5 %), d'autres infractions sans violence (5 %) et des homicides³ (4 %). Des accusations de vol qualifié, de voies de fait et d'autres infractions avec violence ont été relevées dans un cas chacune.

¹ Cela exclut deux personnes qui sont demeurées illégalement en liberté au moment de la rédaction du présent rapport et deux personnes qui ne sont pas retournées dans un établissement fédéral.

² Les données relatives aux accusations criminelles portées se limitaient aux renseignements disponibles dans les sources du SGD et dans les rapports de situation du directeur d'établissement; par conséquent, la prévalence des accusations criminelles peut être sous-estimée.

³ Les deux personnes qui ont été inculpées d'une infraction liée à un homicide ont été mêlées au même incident d'évasion.

Profil des évadés

Sur les 56 évasions qui ont eu lieu au cours de la période de 4 ans analysée, 70 % concernaient des Autochtones, ce qui représente une hausse par rapport aux exercices précédents (c.-à-d. de 2011-2012 à 2016-2017; McKendy & Keown, 2017). Le pourcentage a varié au cours de la période analysée, le pourcentage le plus faible ayant été enregistré en 2018-2019 (56 %) et le plus élevé en 2020-2021 (82 %). En ce qui concerne les évasions d'établissements pour femmes, 82 % des personnes évadées étaient autochtones. Dans l'ensemble, les Autochtones mêlés aux évasions étaient plus jeunes (âge moyen = 33,69 ans, médiane = 30,00 ans) que les Blancs (âge moyen = 42,27 ans, médiane = 45,00 ans). Un peu plus de la moitié (54 %) des incidents mettant en cause des Autochtones se sont produits à un pavillon de ressourcement.

En ce qui concerne les renseignements sur la peine et le profil criminel, la majorité (61 %) des personnes mêlées aux évasions purgeaient leur première peine de ressort fédéral. Le plus souvent, les personnes purgeaient de courtes peines (c.-à-d. moins de 4 ans) (43 %), mais un quart d'entre elles purgeaient des peines d'une durée indéterminée. Les personnes purgeaient généralement une peine pour des infractions avec violence, telles que des infractions liées à un homicide (36 %), des vols qualifiés (14 %) et d'autres infractions avec violence (14 %). La plupart des personnes mêlées aux évasions (88 %) n'avaient aucune affiliation répertoriée à un groupe menaçant la sécurité. Plus de la moitié (c.-à-d. 55 %) présentaient un risque statique élevé, une mesure liée aux antécédents criminels (Service correctionnel du Canada, 2019a).

Plus des trois quarts (79 %) des évadés avaient un besoin dynamique global élevé, faisant référence au niveau de besoin en matière d'interventions correctionnelles (Service correctionnel du Canada, 2019a). En ce qui concerne les domaines de besoins particuliers, le pourcentage de personnes ayant obtenu une cote « élevé » était de 66 % pour le domaine de la toxicomanie, de 61 % pour le domaine de la vie personnelle et affective, de 34 % pour le domaine des attitudes, de 29 % pour le domaine des fréquentations, de 21 % pour le domaine de l'emploi et des études, de 13 % pour le domaine des relations matrimoniales et familiales, ainsi que de 11 % pour le domaine du comportement dans la collectivité. La majorité (52 %) des personnes étaient considérées à l'évaluation initiale comme ayant un faible potentiel de réinsertion sociale, 27 % ayant obtenu une cote « moyen ». Dans 59 % des cas, on a déterminé que la personne en cause dans l'évasion avait

un trouble de santé mentale ou un besoin en la matière.

Au moment de l'incident, la période moyenne passée en détention pendant la peine en cours était de 5,6 ans (médiane = 2,2 ans); toutefois, il y avait des variations considérables. Dans 20 % des cas, la personne était nouvellement admise dans un établissement fédéral, n'ayant purgé que 6 mois ou moins de sa peine. La durée moyenne purgée exprimée en pourcentage de la durée de la peine (uniquement pour les personnes purgeant une peine de durée déterminée) était de 41 % (médiane = 38 %); 36 % avaient purgé un quart ou moins de leur peine, 24 % avaient purgé entre plus d'un quart et la moitié de leur peine, 29 % avaient purgé entre plus de la moitié et les trois quarts de leur peine et 12 % avaient purgé plus des trois quarts de leur peine.

De nombreuses personnes avaient été nouvellement admises dans l'établissement d'où elles se sont évadées. Plus précisément, 61 % avaient été admises dans l'établissement d'où elles se sont évadées dans les 6 mois précédant l'incident; le pourcentage était plus élevé pour les évasions de pavillons de ressourcement que pour les évasions d'autres types d'établissements (c.-à-d. 75 % par opposition à 50 %). Cette proximité peut indiquer que certains renseignements relatifs aux risques et à la gestion des cas ne sont pas entièrement intégrés au processus décisionnel; cependant, il est également possible que la période de transition représente une période de risque accru d'évasion.

L'analyse des antécédents en établissement a révélé que la grande majorité des personnes mêlées aux évasions avaient auparavant occupé un emploi en établissement (88 %) et avaient suivi un programme correctionnel (86 %). Les personnes avaient, en moyenne, 13 accusations d'infractions disciplinaires antérieures (médiane = 9). Des antécédents d'évasion et de comportement lié à l'évasion étaient évidents dans de nombreux cas, ce qui correspond aux constatations des exercices précédents (c.-à-d. de 2011-2012 à 2016-2017; McKendy et Keown, 2017). Dans plus de la moitié des cas (57 %), les personnes avaient des antécédents d'évasion ou de liberté illégale. Des antécédents d'évasion d'un établissement fermé (p. ex. un établissement fédéral ou provincial) ont été observés dans 38 % des cas. Dans 73 % des cas, la personne avait des antécédents de violation des conditions de mise en liberté sous condition ou d'accusations relatives à l'administration de la justice.

Au moment de l'incident d'évasion, la grande majorité (soit 89 %) des personnes étaient dites « à sécurité minimale ». Cependant, dans près de la moitié des cas (45 %), la cote de sécurité de la personne faisait l'objet d'une dérogation par rapport aux résultats de l'évaluation du risque, à savoir la note la plus récente de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité ou de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes ou dans le cas des personnes nouvellement admises ou réadmissées, l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Plus précisément, la cote de sécurité recommandée dans ces cas était supérieure à la cote déterminée par les derniers décideurs. Le pourcentage d'incidents d'évasion où une dérogation était évidente a augmenté au cours de la période examinée, passant de 29 % en 2017-2018 à 55 % en 2020-2021.

Analyse

L'analyse des incidents d'évasion survenus de 2017-2018 à 2020-2021 démontre des similitudes et des variations relativement à l'analyse antérieure. Certaines qualités des évasions correspondaient généralement à celles relevées dans le cadre de recherches antérieures du SCC (McKendy et Keown, 2017; Johnson et Motiuk, 1992a, 1992b), à savoir que les incidents d'évasion sont pour la plupart sans violence, souvent non planifiés et motivés par un facteur de stress immédiat. De même, conformément aux résultats précédents, la plupart des incidents se sont produits dans des unités à sécurité minimale. Par rapport à l'étude précédente du SCC sur les évasions (McKendy et Keown, 2017), un pourcentage quelque peu plus élevé d'incidents s'est produit dans des milieux à sécurité plus élevée dans la présente analyse, bien que la différence ne soit pas flagrante.

Certaines constatations ressortent concernant les profils et les cheminements en établissement des évadés. En premier lieu, de nombreux incidents d'évasion se sont produits peu après l'arrivée de l'instigateur dans l'établissement d'où il s'est évadé. Le fait que des évasions se produisent peu de temps après l'arrivée dans l'établissement peut témoigner de lacunes en matière d'information dans la prise de décisions (c.-à-d. l'incapacité d'intégrer tous les renseignements pertinents axés sur les risques). Cette proximité peut également donner à penser que la période de transition représente un risque accru d'évasion, nécessitant des interventions qui répondent aux difficultés

d'adaptation pouvant accompagner les changements dans l'environnement social d'une personne (p. ex. une vigilance accrue du personnel à l'égard des préoccupations en matière d'adaptation à l'établissement).

En deuxième lieu, la dérogation pour la cote de sécurité semble être un thème de plus en plus courant dans les cas de personnes qui s'évadent. Tel qu'il est mentionné précédemment, des dérogations ont eu lieu lorsque la cote de sécurité déterminée par les décideurs était inférieure à celle recommandée par les outils d'évaluation de la sécurité. Ces outils visent à éclairer, mais non à imposer les décisions relatives à la cote de sécurité, car le jugement professionnel fait partie intégrante de toutes les décisions de gestion des cas, y compris le placement en établissement. Au cours de la période analysée, des changements ont été apportés aux politiques rendant obligatoire un niveau d'approbation supplémentaire pour les placements en établissement à sécurité minimale dans les cas où le risque pour la sécurité publique peut être plus élevé (Service correctionnel du Canada, 2019b). Il convient de continuer à surveiller les tendances en matière de dérogation et leur influence éventuelle sur les évasions.

En troisième lieu, conformément aux constatations antérieures (McKendy et Keown, 2017), de nombreuses personnes mêlées aux évasions avaient des antécédents de comportements liés à l'évasion, notamment le fait d'être illégalement en liberté et les évasions d'établissements fermés. Cela donne à penser que les comportements antérieurs liés à l'évasion, ce qui n'a rien d'étonnant, peuvent être associés à des évasions ultérieures, bien que cette association plus large n'ait pas été examinée ici.

D'autres constatations clés concernaient le profil démographique des évadés. Plus particulièrement, la représentation des Autochtones dans les incidents d'évasion était de 70 % dans l'analyse actuelle, comparativement à 43 % dans l'étude précédente (McKendy & Keown, 2017). Une représentation plus élevée des évasions d'établissements pour femmes a également été relevée dans l'analyse actuelle, à savoir 20 % comparativement à 3 % dans l'analyse précédente. La majorité des évasions mettant en cause des Autochtones et des femmes ont eu lieu dans un pavillon de ressourcement.

Les évasions des pavillons de ressourcement représentent un défi pour les résidents, le personnel et la collectivité, et mettent en évidence les tensions pouvant survenir entre les objectifs en matière de sécurité des établissements et de sécurité publique et les objectifs en matière de réhabilitation et de réinsertion sociale, y compris la disponibilité de milieux qui répondent mieux aux besoins des Autochtones et des personnes qui suivent un cheminement de guérison autochtone (Service correctionnel du Canada, 2021). Cependant, il est important de noter que la grande majorité des résidents de pavillons de ressourcement, à l’instar de ceux des unités à sécurité minimale, n’adoptent pas de comportements liés à l’évasion.

Conclusion

Les unités à sécurité minimale jouent un rôle important dans le processus de réinsertion sociale structuré. Ces environnements sont destinés à l’incarcération des personnes qui sont réputées présenter un faible risque pour la sécurité publique, un faible risque d’évasion et de faibles préoccupations en matière d’adaptation au milieu carcéral (Service correctionnel du Canada, 2018). Souvent, la transition d’un niveau de sécurité plus élevé vers la sécurité minimale constitue une étape importante en vue de la mise en liberté, car les unités à sécurité minimale favorisent des conditions et des occasions marquées par des liens plus étroits avec le monde extérieur, offrant ainsi une préparation à la mise en liberté (Service correctionnel du Canada, 2019b). Bien que la grande majorité des personnes incarcérées dans une unité à sécurité minimale n’adoptent pas de comportements liés à l’évasion, les évasions peuvent avoir des répercussions néfastes non seulement sur la sécurité des établissements et du public, mais également sur la confiance envers les organisations correctionnelles. L’acquisition d’une compréhension approfondie des incidents d’évasion de manière à pouvoir déterminer les éventuels facteurs de risque avant l’incident et proximaux, ainsi que les possibles points faibles ou lacunes dans les opérations, fait partie intégrante du maintien de la responsabilisation et de la transparence en tant qu’organisation publique.

Bibliographie

- Johnston, J. C. et Motiuk, L. (1992a). *Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Johnston, J. C. et Motiuk, L. (1992b). *Fuites d'établissements à sécurité minimale : enquête comparative*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- McKendy, L. et Keown, L. A. (2017). *Profil des évasions d'un établissement fédéral de 2011-2012 à 2016-2017*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Service correctionnel Canada. (2018). *Cote de sécurité et placement pénitentiaire*. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/705-7-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2019b). *Classification de sécurité*. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/securite/001003-1000-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2019a). *Planification correctionnelle et profil criminel* (Directive du commissaire 705-6). En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-6-cd-fr.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2021). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones*. En ligne : <https://www.csc-scc.gc.ca/aboriginal/002003-2000-fr.shtml>

Annexe A : Tableaux supplémentaires

Tableau 3.

Renseignements temporaires sur les évasions d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Élément de temps	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Saison					
Hiver (déc.-févr.)	5 29,4 %	2 12,5 %	- -	2 18,2 %	9 16,1 %
Printemps (mars-mai)	5 29,4 %	6 37,5 %	1 8,3 %	3 27,3 %	15 26,8 %
Été (juin-août)	2 11,8 %	4 25,0 %	4 33,3 %	3 27,3 %	13 23,2 %
Automne (sept.-nov.)	5 29,4 %	4 25,0 %	7 58,3 %	3 27,3 %	19 33,9 %
Jour de la semaine					
Dimanche	4 23,5 %	3 18,8 %	4 33,3 %	4 36,4 %	15 26,8 %
Lundi	3 17,6 %	2 12,5 %	- -	- -	5 8,9 %
Mardi	- -	1 6,3 %	1 8,3 %	1 9,1 %	3 5,4 %
Mercredi	2 11,8 %	5 31,3 %	4 33,3 %	4 36,4 %	15 26,8 %
Jeudi	3 17,6 %	- -	- -	1 9,1 %	4 7,1 %
Vendredi	2 11,8 %	2 12,5 %	3 25,0 %	1 9,1 %	8 14,3 %
Samedi	3 17,6 %	3 18,8 %	- -	- -	6 10,7 %
Heure					
De 0 h à 5 h 59	2 11,8 %	- -	- -	2 18,2 %	4 7,1 %
De 6 h à 11 h 59	2 11,8 %	3 18,8 %	1 8,3 %	1 9,1 %	7 12,5 %
De 12 h à 17 h 59	5 29,4 %	4 25,0 %	3 25,0 %	2 18,2 %	14 25,0 %
De 18 h à 23 h 59	8 47,1 %	9 56,3 %	8 66,7 %	6 54,5 %	31 55,4 %

Tableau 4.

Renseignements de base sur le profil des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021.

Caractéristique	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Sexe					
Masculin	13 76,5 %	11 68,8 %	12 100,0 %	9 81,8 %	45 80,4 %
Féminin	4 23,5 %	5 31,3 %	- -	2 18,2 %	11 19,6 %
Ethnicité					
Blanc	5 29,4 %	7 43,8 %	2 16,7 %	1 9,1 %	15 26,8 %
Autochtone	12 70,6 %	9 56,3 %	9 75,0 %	9 81,8 %	39 69,6 %
Noir	- -	- -	1 8,3 %	1 9,1 %	2 3,6 %
Âge					
De 18 à 24 ans	4 23,5 %	2 12,5 %	3 25,0 %	1 9,1 %	10 17,9 %
De 25 à 34 ans	8 47,1 %	7 43,8 %	4 33,3 %	4 36,4 %	23 41,1 %
De 35 à 44 ans	2 11,8 %	- -	2 16,7 %	3 27,3 %	7 12,5 %
De 45 à 54 ans	3 17,6 %	4 25,0 %	- -	3 27,3 %	10 17,9 %
55 ans et plus	- -	3 18,8 %	3 25,0 %	- -	6 10,7 %

Tableau 5.

Renseignements sur les peines des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Caractéristique	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Première peine de ressort fédéral	11 64,7 %	9 56,3 %	8 66,7 %	6 54,5 %	34 60,7 %
Durée de la peine					
4 ans ou moins	8 47,1 %	6 37,5 %	4 33,3 %	6 54,5 %	24 42,9 %
De plus de 4 ans à 10 ans	5 29,4 %	4 25,0 %	4 33,3 %	2 18,2 %	15 26,8 %
De plus de 10 ans	1 5,9 %	1 6,3 %	1 8,3 %	-	3 5,4 %
Peine de durée indéterminée	3 17,6 %	5 31,3 %	3 25,0 %	3 27,3 %	14 25,0 %
Infraction à l'origine de la peine (la plus grave)					
Homicide	7 41,2 %	7 43,8 %	3 25,0 %	3 27,3 %	20 35,7 %
Sexuelle	-	-	1 8,3 %	-	1 1,8 %
Voies de fait	1 5,9 %	2 12,5 %	1 8,3 %	2 18,2 %	6 10,7 %
Vol qualifié	3 17,6 %	2 12,5 %	3 25,0 %	-	8 14,3 %
Autre infraction avec violence	1 5,9 %	2 12,5 %	1 8,3 %	4 36,4 %	8 14,3 %
Biens	2 11,8 %	2 12,5 %	1 8,3 %	-	5 8,9 %
Drogue	1 5,9 %	-	1 8,3 %	-	2 3,6 %
Autre infraction sans violence	2 11,8 %	1 6,3 %	1 8,3 %	2 18,2 %	6 10,7 %

Tableau 6.

Renseignements sur les antécédents en matière de peine et le placement selon le niveau de sécurité des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Caractéristique	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Période passée en détention					
6 mois ou moins	4 23,5 %	1 6,3 %	3 25,0 %	3 27,3 %	11 19,6 %
De plus de 6 mois à 1 an	1 5,9 %	3 18,8 %	1 8,3 %	-	5 8,9 %
De plus de 1 an à 2 ans	3 17,6 %	2 12,5 %	1 8,3 %	4 36,4 %	10 17,9 %
De plus de 2 ans à 5 ans	4 23,5 %	5 31,3 %	3 25,0 %	1 9,1 %	13 23,2 %
Plus de 5 ans	5 29,4 %	5 31,3 %	4 33,3 %	3 27,3 %	17 30,4 %
Période passée à l'établissement d'où s'est produite l'évasion					
6 mois ou moins	12 70,6 %	6 37,5 %	7 58,3 %	9 81,8 %	34 60,7 %
De plus de 6 mois à 1 an	1 5,9 %	7 43,8 %	2 16,7 %	-	10 17,9 %
De plus de 1 an à 2 ans	1 5,9 %	1 6,3 %	3 25,0 %	2 18,2 %	7 12,5 %
De plus de 2 ans à 5 ans	2 11,8 %	1 6,3 %	-	-	3 5,4 %
Plus de 5 ans	1 5,9 %	1 6,3 %	-	-	2 3,6 %
Niveau de sécurité					
Minimale	15 88,2 %	15 93,8 %	10 83,3 %	10 90,9 %	50 89,3 %
Moyenne	2 11,8 %	-	-	1 9,1 %	3 5,4 %
Maximale	-	1 6,3 %	2 16,7 %	-	3 5,4 %

Tableau 7.

Renseignements sur les besoins dynamiques à l'admission des évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Domaine	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Domaine des besoins dynamiques ^a					
Études/emploi					
Besoins élevés/considérables	5 29,4 %	4 25,0 %	3 25,0 %	- -	12 21,4 %
Besoins modérés/limités	6 35,3 %	7 43,8 %	6 50,0 %	9 81,8 %	28 50,0 %
Aucun/faible besoin ou atout	6 35,3 %	4 25,0 %	3 25,0 %	2 18,2 %	15 26,8 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Vie personnelle et affective					
Besoins élevés/considérables	11 64,7 %	9 56,3 %	9 75,0 %	5 45,5 %	34 60,7 %
Besoins modérés/limités	5 29,4 %	4 25,0 %	1 8,3 %	6 54,5 %	16 28,6 %
Aucun/faible besoin	1 5,9 %	2 12,5 %	2 16,7 %	- -	5 8,9 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Toxicomanie					
Besoins élevés/considérables	13 76,5 %	10 62,5 %	6 50,0 %	8 72,7 %	37 66,1 %
Besoins modérés/limités	3 17,6 %	2 12,5 %	4 33,3 %	1 9,1 %	10 17,9 %
Aucun/faible besoin	1 5,9 %	3 18,8 %	2 16,7 %	2 18,2 %	8 14,3 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Relations matrimoniales et familiales					
Besoins élevés/considérables	4 23,5 %	2 12,5 %	- -	1 9,1 %	7 12,5 %
Besoins modérés/limités	4 23,5 %	5 31,3 %	4 33,3 %	4 36,4 %	17 30,4 %
Aucun/faible besoin ou atout	9 52,9 %	8 50,0 %	8 66,7 %	6 54,5 %	31 55,4 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %

Domaine	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Attitudes					
Besoins élevés/considérables	6 35,3 %	5 31,3 %	6 50,0 %	2 18,2 %	19 33,9 %
Besoins modérés/limités	6 35,3 %	6 37,5 %	1 8,3 %	4 36,4 %	17 30,4 %
Aucun/faible besoin ou atout	5 29,4 %	4 25,0 %	5 41,7 %	5 45,5 %	19 33,9 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Fréquentations					
Besoins élevés/considérables	5 29,4 %	6 37,5 %	3 25,0 %	2 18,2 %	16 28,6 %
Besoins modérés/limités	8 47,1 %	8 50,0 %	7 58,3 %	8 72,7 %	31 55,4 %
Aucun/faible besoin ou atout	4 23,5 %	1 6,3 %	2 16,7 %	1 9,1 %	8 14,3 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Comportement dans la collectivité					
Besoins élevés/considérables	3 17,6 %	1 6,3 %	- -	2 18,2 %	6 10,7 %
Besoins modérés/limités	5 29,4 %	9 56,3 %	6 50,0 %	4 36,4 %	24 42,9 %
Aucun/faible besoin ou atout	9 52,9 %	5 31,3 %	6 50,0 %	5 45,5 %	25 44,6 %
Besoins non indiqués	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Niveau global de besoins					
Élevé	15 88,2 %	12 75,0 %	9 75,0 %	8 72,7 %	44 78,6 %
Moyen	2 11,8 %	2 12,5 %	3 25,0 %	3 27,3 %	10 17,9 %
Faible	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %
Non indiqué	- -	1 6,3 %	- -	- -	1 1,8 %

^aDésigne les cotations relatives aux domaines des besoins dynamiques à l'admission en fonction des résultats de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques ou de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé.

Tableau 8.

Renseignements supplémentaires sur les mesures d'admission concernant les évadés d'un établissement fédéral, de 2017-2018 à 2020-2021

Mesure d'admission	Exercice				Total (n = 56)
	2017-2018 (n = 17)	2018-2019 (n = 16)	2019-2020 (n = 12)	2020-2021 (n = 11)	
Niveau de risque statique					
Élevé	9 52,9 %	8 50,0 %	8 66,7 %	6 54,5 %	31 55,4 %
Moyen	5 29,4 %	6 37,5 %	4 33,3 %	5 45,5 %	20 35,7 %
Faible	2 11,8 %	1 6,3 %	0 0,0 %	0 0,0 %	3 5,4 %
Non indiqué	1 5,9 %	1 6,3 %	0 0,0 %	0 0,0 %	2 3,6 %
Responsabilisation					
Élevée	4 23,5 %	1 6,3 %	2 16,7 %	2 18,2 %	9 16,1 %
Moyenne	8 47,1 %	10 62,5 %	4 33,3 %	6 54,5 %	28 50,0 %
Faible	2 11,8 %	0 0,0 %	4 33,3 %	0 0,0 %	6 10,7 %
Non indiquée	3 17,6 %	5 31,3 %	2 16,7 %	3 27,3 %	13 23,2 %
Motivation					
Élevée	3 17,6 %	4 25,0 %	3 25,0 %	2 18,2 %	12 21,4 %
Moyenne	13 76,5 %	10 62,5 %	3 25,0 %	7 63,6 %	33 58,9 %
Faible	1 5,9 %	0 0,0 %	4 33,3 %	1 9,1 %	6 10,7 %
Non indiquée	0 0,0 %	2 12,5 %	2 16,7 %	1 9,1 %	5 8,9 %
Potentiel de réinsertion sociale					
Élevé	3 17,6 %	1 6,3 %	1 8,3 %	2 18,2 %	7 12,5 %
Moyen	4 23,5 %	5 31,3 %	3 25,0 %	3 27,3 %	15 26,8 %
Faible	10 58,8 %	8 50,0 %	6 50,0 %	5 45,5 %	29 51,8 %
Non indiqué	0 0,0 %	2 12,5 %	2 16,7 %	1 9,1 %	5 8,9 %